

RECOMMANDATIONS IMPORTANTES A LIRE POUR ACTIVER LES REMBOURSEMENTS ET EVITER LES REJETS

Conditions générales :

- Le cadre réservé à l'adhérent doit être dûment renseigné.
- Le cadre réservé au médecin doit être renseigné par le praticien lui-même notamment la nature de la maladie.
- La validité de la feuille de soins est limitée à 3 mois à compter de la première consultation.
- L'entente préalable est exigée pour toute hospitalisation médicale, chirurgicale, soins dentaires spéciaux, extractions multiples, parodontie orthodontie, prothèses dentaires, prothèses auditives ou orthopédiques ainsi que pour tous les actes effectués en série.
- En cas d'accident, une déclaration précisant les causes et circonstances de l'accident est à joindre à la feuille de soins.

Pharmacie :

- Les vignettes des médicaments doivent être obligatoirement jointes aux ordonnances.
- Pour les médicaments sans vignettes une facture de la pharmacie doit être jointe.

Radiologie et Biologie :

- La facture ainsi qu'une copie des résultats des analyses ou du compte rendu (sous pli confidentiel) doivent être jointes à l'ordonnance médicale pour toute demande de remboursement.
- Un pli confidentiel du médecin prescripteur des analyses ou radios peut être demandé par le médecin conseil de la mutuelle.

Optique :

- L'ordonnance du médecin prescripteur et la facture de l'opticien sont à joindre à la feuille de soins.

Rééducation :

- L'entente préalable renseignée par le médecin prescripteur est exigée avant le début des séances de rééducations.
- Pour le remboursement, la facture et le calendrier des séances effectuées sont à joindre à la feuille de soins.

Dentaire :

- En cas de prothèses ou de traitement canalaires, l'accord préalable renseigné sur la feuille de soins est obligatoire avant le début de traitement.
- La facture doit être jointe à la feuille de soins pour toute demande de remboursement.
- La radio-après soins est obligatoire en cas de prothèses ou de traitement canalaires.

Maladie et Affection Longue Durée ALD et ALC :

- La déclaration de maladie chronique doit être renseignée par le médecin prescripteur et renouvelée tous les 6 mois.

Adresses Mails utiles

- 0 Réclamation : contact@mupras.com
 0 Prise en charge : pec@mupras.com
 0 Adhésion et changement de statut : adhesion@mupras.com

La MUPRAS garantit le respect de la loi n° 09-08 relative à la protection des personnes physiques à l'égard du traitement des données à caractère personnel.

MUPRAS : Centre Allal Ben Abdellah - 6ème Etage Angle Rue Mohamed Fakir et Rue Allal Ben Abdellah - Quartier de l'Horloge Casablanca 20000 - Tel : 05 22 20 45 45 (LG) - Fax : 05 22 22 78 18 - www.mupras.com



Mutuelle de Prévoyance & d'Actions Sociales de Royal Air Maroc

Déclaration de Maladie

N° W19-417186

ND, 08 308,

<input type="checkbox"/> Maladie	<input type="checkbox"/> Dentaire	<input checked="" type="checkbox"/> Optique	<input type="checkbox"/> Autres
Cadre réservé à l'adhérent (e)			
Matricule :	9701	Société :	RAM
<input type="checkbox"/> Actif	<input type="checkbox"/> Pensionné(e)	<input type="checkbox"/> Autre :	GADROUZ RACHID
Nom & Prénom :			
Date de naissance :			
Adresse :			
Tél. : 06 78 06 10 86 Total des frais engagés : 3889,22 Dhs			

Cadre réservé au Médecin			
Docteur Yasser BENSALAH Spécialiste des Maladies et Chirurgie des Yeux 22, Bd Yacoub El Mansour 1er Etage Bureau N° 12 - Casablanca Tél: 0522 23 42 92 - Gsm: 0625 25 11 25			
Cachet du médecin :			
Date de consultation : 04/06/2020			
Nom et prénom du malade : AHMACH Amal Age: 46ans			
Lien de parenté :	<input type="checkbox"/> Lui-même	<input checked="" type="checkbox"/> Conjoint	<input type="checkbox"/> Enfant
Nature de la maladie : Correction ophthal			
En cas d'accident préciser les causes et circonstances :			
Dans le cas où la maladie aurait un caractère confidentiel, communiquer les renseignements sous pli confidentiel à l'attention du médecin conseil de la Mutuelle.			

J'atteste sur l'honneur l'exactitude des renseignements portés sur la présente déclaration. Je déclare avoir pris connaissance de la clause relative à la protection des données personnelles.

Fait à : CASABLANCA

Le : 08/06/2020

Signature de l'adhérent(e) :

VOLET ADHERENT	
Déclaration de maladie	
N° W19-417186	
Remplissez ce volet, découpez le et conservez le. Il sera nécessaire de le présenter pour toute réclamation ultérieure.	
Coupon à conserver par l'adhérent(e).	

Matricule : 9701
 Nom de l'adhérent(e) : GADROUZ
 Total des frais engagés : 3889,22
 Date de dépôt : 08/06/2020

EXECUTION DES ORDONNANCES		
Cachet du Pharmacien ou du Fournisseur	Date	Montant de la Facture
ARMACIE CASAVIEW Dr. Othmane BENNOUNA entre commercial Casaview Mag. Innati El Beida Nasim Islane Casablanca	04/06/2020	89,00

ANALYSES - RADIGRAPHIES			
Cachet et signature du Laboratoire et du Radiologue	Date	Désignation des Cœfficients	Montant des Honoraires

AUXILIAIRES MEDICAUX					
Cachet et signature du Particulier	Date des Soins	Nombre			Montant détaillé des Honoraires
		A M	P C	I M	
<i>HARMA Optique</i> Opticien Optométriste Diplômé 735, Bp 100 22 35 85 76 Tél: 06 22 35 85 76	26/06/20	1	monture optique lunettes progressifs ergonomiques blancs anti lumière bleue	750,00 2800,00 3550,00	

VOLET ADHERENT

* Il est entendu que le règlement est conditionné par la fourniture de tous les justificatifs exigés par la Mutuelle.

RELEVE DES FRAIS ET HONORAIRES				
Le praticien est prié de préciser la dent traitée, l'acte pratiqué en indiquant la nature des soins.				
Important : Veuillez joindre les radiographies en cas de prothèses ou de traitement canalaires, ainsi que le bilan de l'ODF.				
SOINS DENTAIRES 		Dents Traitées	Nature des Soins	Coefficient
				INP : <input type="text"/>
				COEFFICIENT DES TRAVAUX <input type="text"/>
				MONTANTS DES SOINS <input type="text"/>
				DEBUT D'EXECUTION <input type="text"/>
				FIN D'EXECUTION <input type="text"/>
O.D.F PROTHÉSES DENTAIRES 		DETERMINATION DU COEFFICIENT MASTICATOIRE [Création, remont, adjonction] Fonctionnel, Therapeutique, nécessaire à la profession		
		COEFFICIENT DES TRAVAUX <input type="text"/>		
		MONTANTS DES SOINS <input type="text"/>		
		DATE DU DEVIS <input type="text"/>		
		DATE DE L'EXECUTION <input type="text"/>		

Dr. Yasser BENSALAH



Ophthalmologiste

Spécialiste des maladies
et chirurgie des yeux

Ancien médecin des hôpitaux de Paris

Ancien médecin de l'hôpital militaire
d'instruction Mohammed V de Rabat

Agréé pour le permis de conduire

الدكتور ياسر بن صالح

اختصاصي في أمراض
و جراحة العيون

طبيب سابق بمستشفيات باريس

طبيب سابق بالمستشفى العسكري
محمد الخامس بالرباط

معتمد لرخصة القيادة

04 juin 2020

Mme AHMACH Amal

VISIONLUX PLUS



1 GOUTTE 3 FOIS PAR JOUR, les deux yeux, 1 Mois

89,00

PHARMACIE CASAVIEW
Dr. Othmane BENOUNA
Centre commercial Casaview Mag.
Jannat El Beida Nassim Ijane
Casablanca

RIMA PHARMA
PVC : 89,00

Docteur Yasser BENSALAH
Spécialiste des Maladies et Chirurgie des Yeux
22, Bd Yacoub El Mansour 1^{er} Etage
Bureau n° 12 - Casablanca
Tel : 0522 23 42 92 - Gsm : 0625 25 11 25

شارع يعقوب المنصور - الطابق الأول - مكتب رقم 12 - الدار البيضاء

22, Bd Yacoub El Mansour - 1^{er} étage - Bureau N°12 - Casablanca
Tél. : 05 22 23 42 92 - Gsm : 06 25 25 11 25 - E-mail : bensalahy@yahoo.fr

Dr. Yasser BENSALAH



Spécialiste des maladies
et chirurgie des yeux

Ophtalmologiste

Ancien médecin des hôpitaux de Paris

Ancien médecin de l'hôpital militaire
d'instruction Mohammed V de Rabat

Agréé pour le permis de conduire

الدكتور ياسر بن صالح

اختصاصي في أمراض
و جراحة العيون

طبيب سابق بمستشفيات باريس

طبيب سابق بالمستشفى العسكري
محمد الخامس بالرباط

معتمد لرخصة القيادة

04 juin 2020

Mme AHMACH Amal

Monture + verres correcteurs progressifs

Organiques Antireflets

VL :

OD = + 0.50

OG = + 0.50 (- 0.25 à 153°)

VP :

ODG = Add : + 1.25

PHARMACIE OPTIQUE
Opticienne Dr Yasser Bensalah
235, Bd Yacoub El Mansour
Rés Al Anfa - Casablanca
Tél : 05 22 36 85 76

Docteur Yasser BENSALAH
Spécialiste des Maladies et Chirurgie des Yeux
22, Bd Yacoub El Mansour 1^{er} étage
Bureau n° 12 - Casablanca
Tél : 0522 23 42 92 - Gsm : 0625 25 11 25

شارع يعقوب المنصور - الطابق الأول - مكتب رقم 12 - الدار البيضاء

22, Bd Yacoub El Mansour - 1^{er} étage - Bureau N°12 - Casablanca
Tél. : 05 22 23 42 92 - Gsm : 06 25 25 11 25 - E-mail : bensalahy@yahoo.fr

pharma

OPTIQUE

FACTURE

FACTURE N° : **82/2020**

CLIENT : **AHMACH AMAL**

DATE FACTURE : **06/06/2020**

DESIGNATION		PRIX TTC
<u>Montures</u> :	<u>1</u> OPTIQUE	750.00 DH
<u>Verres</u> :	<u>OG1</u> PROGRESSIFS ORGANIQUES BLANCS ANTI LUMIERE B	1 400.00 DH
	<u>OD1</u> PROGRESSIFS ORGANIQUES BLANCS ANTI LUMIERE B	1 400.00 DH
<u>Nomenclatures</u> : OD : +0.50 (+0.00 à 0°) , Add = +1.25 ,Prisme = +0.00 OG : +0.50 (-0.25 à 153°) , Add = +1.25 ,Prisme = +0.00		

ARRETEE LA PRESENTE FACTURE A LA SOMME DE

TROIS MILLE CINQ CENT CINQUANTE DIRHAMS

Total TTC : **3 550.00 DH**

ICE : 001579536000033

Total HT : **2 958.33 DH**

TVA 20% : **591.67 DH**

Frais de Timbres : **8.88 DH**

Montant Total Payé : **3 558.88 DH**

PHARMA OPTIQUE
Opticienne Optique et Optique Télométrique
235, Bd Yacoub El Mansour Résidence Al Anfal
Casablanca - Maroc
Tél : 05 22 36 85 76 - Fax : 05 22 36 85 78
Res. Al Anfal - Casablanca - Maroc
781 35 22 15 85 78



095004461

R.C 92631 IF 2222044 Patente 34819120 CNSS 6066460